

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2012

**Développer
la démarche palliative
pour les personnes
âgées**

**Avec le soutien
de la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de dépôt des dossiers

- 30 mars 2012
- 7 septembre 2012

Aider les personnes vulnérables

Contexte

La démarche palliative se définit comme une pratique de soins et d'accompagnement de la personne, tout au long de sa maladie et non pas uniquement en fin de vie. Cette pratique vise à soulager sa souffrance, à domicile ou en institution, en respectant son autonomie, son histoire, sa culture, son environnement affectif et familial.

Avec le vieillissement de la population, le besoin d'une démarche palliative en gériatrie s'amplifie. Or les équipes soignantes ou médico-sociales sont souvent confrontées à un manque de temps, d'effectifs et de formation, mais également à un manque de soutien et de reconnaissance, lié à une représentation négative de la vieillesse. La

douleur, qui a des causes multiples, fait partie du quotidien des personnes âgées. Mais nombre d'entre elles sont dans l'incapacité d'exprimer cette souffrance. La Fondation de France s'intéresse depuis de nombreuses années à la prise en charge et à l'accompagnement de ces personnes durant la maladie et jusqu'en fin de vie.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Si aujourd'hui la démarche palliative est effective dans les unités et les équipes mobiles de soins palliatifs, elle a du mal à se diffuser dans les lieux de vie des personnes âgées et là où elles décèdent : **les services de long séjour, les maisons de retraite, le domicile, etc.**

La Fondation de France soutient donc des actions pouvant être pluriannuelles qui s'inscrivent dans un **projet global de développement d'une démarche palliative**, permettant entre autres d'améliorer :

- l'accueil, l'accompagnement et le confort des personnes malades, dans un souci de prise en charge globale et de continuité de soins ;

- l'accueil, l'accompagnement des familles et leur intégration dans le projet de soin ;
- l'évaluation et la prise en charge de la douleur ;
- le soutien des équipes (groupes d'analyse des pratiques, développement du projet de service, supervision...) ;
- la formation des équipes en lien avec les structures de soins palliatifs de proximité (réseaux et équipes mobiles) ;
- les formations intégrant des professionnels de santé libéraux (et notamment les médecins) ;
- le soutien des personnes endeuillées.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales intervenant en service hospitalier, en structures médico-sociales (type EHPAD,

maisons d'accueil spécialisé...) ou à domicile, intervenant auprès de personnes âgées atteintes de maladies graves évolutives ou en fin de vie et de leurs proches.

Critères de sélection

Public ciblé

Les initiatives retenues dans le cadre de cet appel à projets sont destinées à des personnes âgées gravement malades ou en fin de vie. La Fondation de France peut soutenir d'autres types de projets dans le cadre de son programme Personnes âgées. Plus d'informations sur www.fondationdefrance.org

Critères

- Qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe ;
- pertinence du projet par rapport aux besoins recensés ;
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants),
- implication des familles et des bénévoles ;
- participation financière ou engagement de pérennisation de l'action de la part de l'établissement ;

- souci d'évaluation de la démarche ;
- implication des équipes mobiles et réseaux de soins palliatifs ;
- implication du Comité de lutte contre la douleur.

Pour les formations : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, méthode pédagogique interactive, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Pour des journées thématiques, des séminaires ou des conférences, toute demande de soutien doit impérativement être présentée au minimum 6 mois avant la tenue de l'événement, en tenant compte des dates limites de l'appel à projets.

La Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles, les formations des bénévoles, le remplacement du personnel et les travaux de rénovation. Les demandes de matériel ne seront prises en compte que dans le cadre d'un projet d'équipe dynamique visant à la modification des pratiques de soins. Les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne font pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, ne sont pas financés.

Aide méthodologique complémentaire

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org

Il devra être adressé en deux exemplaires par courrier et par mail avant le 30 mars 2012

pour la première session ou avant le 7 septembre 2012 à :

Sophie Lasserre – Appel à projets Gériatrie
Fondation de France
40, avenue Hoche – 75008 Paris
soignersoulager@fdf.org

Appels à projets 2012

Le programme « Soigner, soulager, accompagner » diffuse quatre appels à projets :

- Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie ;
- Développer la démarche palliative pour les personnes âgées ;
- Lutter contre la douleur ;
- Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche.

Ces appels à projets peuvent être téléchargés sur www.fondationdefrance.org, demandés par mail à l'adresse soignersoulager@fdf.org ou par téléphone au 01 44 21 31 28.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org